

Image not found or type unknown



Assurance voiture resiliation

Par **BENOIT777**, le **19/08/2008** à **12:39**

J'ai assuré mon véhicule par téléphone le 14/08/08 et je n'ai rien signer ou même reçu et je souhaite résilier ce contrat mais mon assureur qui est la MACIF ne veut pas annulé celui-ci.
rnPuis-je faire jouer le délai de rétractation de 7 jours ou que faire?

Par **jeetendra**, le **19/08/2008** à **20:03**

bonsoir, il n'y a pas de délai de rétractation en assurance automobile malheureusement, qui est un contrat consensuel, l'écrit pour sa validité n'est pas indispensable, cordialement